

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;  
Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;  
Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;  
Vu le décret n°2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche;  
Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 fixant le nombre de contrats de chaires de professeurs juniors susceptibles d'être pourvus pour l'année 2021 et le montant du financement par l'Agence nationale de la recherche;  
Vu l'arrêté du 22 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche;

ARRETE

**Article 1er :** La composition numérique de la commission de sélection constituée pour le recrutement par contrat donnant vocation à titularisation dans le corps des Professeurs des Universités pour le poste Galaxie 4645 (sections 63 et 61) est fixée à 10 membres.

**Article 2 :** La composition nominative de la commission de sélection constituée pour le recrutement par contrat donnant vocation à titularisation dans le corps des Professeurs des Universités est fixée ainsi qu'il suit:

<b>Unité de recherche : IETR - Institut d'Electronique et des Technologies du numéRique</b>								
<b>UFR : ISTIC - UFR Informatique et Electronique</b>								
<b>n° de l'emploi Galaxie : 4645</b>								
<b>Domaine de recherche : Cybersécurité électromagnétique</b>								

Membres appartenant à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Oui	M.	MOY	Christophe	ISTIC	Professeur des universités	IETR, équipe ASIC	Radio Cognitive / Systèmes embarqués	63
Non	M.	POTTIER	Eric	ESIR	Professeur des universités	IETR, équipe POLARIS	Imagerie radar	63

Membres extérieurs à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Oui	M.	CANAVERO	Flavio	Politecnico di Torino (Italie)	Professeur	Dept. Electronique et Télécommunications	Compatibilité électromagnétique et intégrité de signal	63
Oui	M.	GONZALES GARCIA	Salvador	Université de Grenade (Espagne)	Professeur	Dept. Electromagnétisme et physique des matériaux	Electromagnétisme, modélisation EM, compatibilité électromagnétique	63
Oui	Mme	BEN DHIA	Sonia	INSA Toulouse	Professeure des Universités	UMR CNRS LAAS / équipe ESE	Compatibilité électromagnétique et intégrité de signal	63
Oui	M.	BESNIER	Philippe	CNRS	Directeur de recherche	IETR, équipe eWAVES	Compatibilité électromagnétique, électromagnétisme	63
Oui	Mme	DENIAU	Virginie	UGE (Ex IFSTTAR)	Directrice de recherche	Département COSYS, laboratoire LEOST	Compatibilité électromagnétique	63
Oui	M.	FRANCILLON	Aurélien	EURECOM	Professeur	Département Sécurité Informatique	Sécurité informatique, systèmes embarqués	27
Non	Mme	MIGGLIACCIO	Claire	Université Côte d'Azur	Professeure des Universités	UMR CNRS LEAT/ équipe ISA	Détection électromagnétique, antennes	63
Oui	Mme	PALADIAN	Françoise	Université Clermont Auvergne	Professeure des Universités	UMR CNRS Institut Pascal, équipe CEM	Compatibilité électromagnétique	63

**Article 3 :** M. Philippe BESNIER, Directeur de recherche, est désigné en qualité de Président de cette commission de sélection.

**Article 4 :** M. Christophe MOY, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Vice-Président de cette commission de sélection.

**Article 5 :** Les auditions pour le poste Galaxie 4645 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

**Article 6 :** La commission de sélection fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement, pour le poste 4645. Après avoir rendu son avis, il est mis fin à la commission de sélection.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 05 avril 2022

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

